

LA PLACE DES PARENTS DANS LE PARTAGE DES SAVOIRS

1. L'IQDI : UN ACTEUR CLÉ DANS L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AU QUÉBEC

Danielle Chrétien¹

Institut québécois de la déficience intellectuelle (Canada)

Hubert Gascon²

Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis (Canada)

1.1. Un peu d'histoire...

C'est en 1968 que l'Institut québécois de la déficience intellectuelle (IQDI) a été créé par des parents conscients de la nécessité de « mieux documenter les limitations qui caractérisent les personnes ayant une déficience intellectuelle et les conditions favorables à leur développement et à leur émancipation. »³ À cette époque, la valorisation des rôles sociaux de Wolf Wolfensberger ouvrait la voie à l'intégration sociale et, comme l'affirme sœur Gisèle Fortier, p.f.m. membre fondatrice de l'IQDI, «... pour réaliser ces programmes d'intégration communautaire, la formation des professionnels était essentielle. Les instances publiques du domaine de la santé comme de l'éducation ne répondaient pas aux attentes des parents ». C'est pour pallier à cette lacune que l'IQDI a vu le jour, avec pour mission première de s'engager dans la recherche fondamentale et la recherche-action. Dix ans plus tard, la gestion de l'IQDI est confiée à l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS). La mission de l'institut évolue vers le développement de la recherche, la formation et le partage des expertises. Elle s'actualise notamment par la création d'un centre de documentation.

La participation des parents, chercheurs, intervenants et gestionnaires qui composent son comité d'orientation, dès 1986, permet à l'IQDI de faire le lien entre les besoins des parents, les réseaux de services et les milieux de formation en créant des espaces d'échanges et de partage bien structurés, récurrents, où les parents jouent un rôle :

- En tant que membres des comités organisateurs et scientifiques;
- Par une participation réelle, contributive et bien respectée lors de la tenue de ces événements;
- Et surtout par la mise à contribution d'une expertise qui leur est propre et essentielle au développement des savoirs.

1.2 Des outils orientant l'intervention

Depuis plus de 40 ans, l'IQDI est engagé dans l'élaboration et l'adaptation de programmes et d'outils orientant l'intervention. Au cours des années 1980, une entente entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'IQDI a favorisé le partage d'espaces, de ressources et d'expertise. Cette collaboration a été à l'origine d'ateliers de formation, de colloques sur

1 dchretien@aqis-iqdi.qc.ca

2 hubert_gascon@uqar.qc.ca

3 Association du Québec pour l'intégration sociale (2011). *60 ans d'engagement au cœur de nos vies*, p. 31, Montréal : AQIS.

l'intégration scolaire et professionnelle ainsi que de l'élaboration d'un programme de formation en intervention communautaire accepté par l'UQAM et acheté par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Une entente exclusive accordée à l'IQDI rend possible la traduction, l'adaptation et la diffusion du *Guide d'intervention précoce Portage (1983, 2006)* et la publication des fiches BCP (*Behavioral Characteristics Progression*).

C'est aussi l'IQDI qui, par le biais des Éditions de la Collectivité, assure la publication et la distribution de *L'Approche positive de la personne... une conception globale de l'intervention (1993)*, de Denise Fraser et Lucien Labbé et un peu plus tard, de la *Grille d'évaluation de l'exercice des droits (1996)*. À la même époque, l'AQIS confiait à mesdames Sylvie Dubois et Carole Boucher le mandat de l'élaboration d'un programme visant la prévention des abus ou la négligence, ce qui a donné naissance à la formation *Le silence complice de la violence (1992)*, une formation qui a suivi l'évolution des pratiques et qui demeure toujours au cœur des préoccupations des parents.

Faisant suite à l'adoption de sa Charte des valeurs en 2000, l'AQIS a produit un guide de réflexion, à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle, dans un contexte où les enjeux sociaux les placent souvent au cœur de débats éthiques importants. *Le guide de réflexion en matière de prise de décisions* a fait l'objet de sessions de formation à travers toute la province auprès d'un auditoire mixte : des parents et des proches, des intervenants, des gestionnaires et des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des associations. Il alimente les réflexions en matière d'accompagnement des personnes ayant une déficience intellectuelle dans leurs prises de décisions au quotidien.

1.3 Autonomisation et pouvoir d'agir

« *Cela valait la peine pour cette seule personne de grandir dans ses idées d'intégration sociale. Car après tout, au bout de la ligne, au gouvernement comme à l'école, ce sont les croyances des individus qui font changer les politiques, les gouvernements et finalement, le monde.* » Lori Ann Lensch Marcotte, novembre 2000.

Misant sur le potentiel de chaque personne à assurer sa propre sécurité, l'AQIS/IQDI s'est engagé sur la voie du développement de l'autonomisation dès 1998, en soutenant la Fondation Pleins Pouvoirs dans la réalisation d'une adaptation du cours régulier d'affirmation de soi et de prévention des agressions, aux capacités des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Quelques années plus tard, la démarche initiée par l'AQIS/IQDI qui portait sur l'adaptation du système judiciaire a conduit à l'élaboration du cadre théorique et du programme d'activités *Choisir et Agir* qui vise à fournir des outils pratiques pour supporter les actions éducatives auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle en matière de reconnaissance et compréhension de leurs droits et de leurs responsabilités, de développement d'habiletés en communication, de reconnaissance de situations illégales ou dangereuses, d'identification des conséquences d'un acte criminel, de sensibilisation au processus judiciaire et d'identification et utilisation de ressources d'aide.

Partant du principe que toute personne est ou peut être un leader si elle est informée, formée et outillée pour devenir une force positive dans son environnement, l'AQIS a traduit, adapté et offert pendant trois années consécutives (1999-2001), *Partenaires dans l'action*, une formation importée des États-Unis. Cette activité a généré trois cohortes de nouveaux leaders, soit 75 parents provenant de toutes les régions du Québec. Nul besoin d'élaborer davantage, les paroles d'un parent qui y a participé illustrent bien les impacts de cette réalisation: « *Je suis arrivée ici en marchant sur la pointe des pieds et je repars en marchant sur les talons !* ».

S'engager sur la voie de l'intégration d'un enfant ayant une déficience intellectuelle à l'école du quartier requiert de la part de ses parents une bonne dose de détermination et de solides connaissances du réseau de l'éducation. Dans l'objectif de soutenir les parents dans leur démarche, l'AQIS, grâce à la collaboration de l'Office des personnes handicapées du Québec

(OPHQ), a confié à madame Lorraine Doucet, mère et experte dans le domaine de l'intégration scolaire, le mandat de l'élaboration et de la diffusion d'une formation intitulée *L'Intégration scolaire : comment s'y retrouver ?* Au printemps 2010, des sessions de formation se sont tenues dans cinq régions du Québec, rejoignant plus de 100 participants, en majorité des parents, qui se feront messagers dans leur milieu tout comme cette mère qui nous confiait : « *Cette journée de formation me permettra de me sentir en confiance dans mes démarches au niveau scolaire. J'aurai l'occasion de m'y référer dans ma vie de tous les jours et d'en faire profiter d'autres parents en leur transmettant l'information.* »

Soucieuse d'accompagner les familles en quête d'outils et d'information sur des modèles de milieu de vie, novateurs et sécuritaires, l'AQIS s'est engagée dans la rédaction du guide *Du rêve à la réalité (2010)* et a organisé des sessions d'information axées vers un processus de réalisation qui favorise le respect des valeurs personnelles et l'autonomie de la personne ayant une déficience intellectuelle tout en considérant sa réalité sociale et sa situation financière.

1.4 La collaboration de nos partenaires

L'IQDI reconnaît la nécessité et les bénéfices de la collaboration dans l'élaboration et la diffusion de formations portant sur des sujets qui font appel à une expertise qui ne relève pas de ses compétences. C'est ainsi qu'il s'est associé à des représentants du réseau de la justice pour la formation *Déficience intellectuelle : accueil et traitement au sein du système judiciaire (1999-2010)* et à une hygiéniste dentaire ayant une expertise d'intervention en déficience intellectuelle pour la formation *Quelques stratégies pour faciliter la relation professionnelle des hygiénistes dentaires avec la clientèle ayant une déficience intellectuelle (2006)*, diffusée en collaboration avec l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Dans le contexte de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, l'IQDI estime essentiel que les parents soient familiers avec le modèle de *Processus de production du handicap (PPH)* sur lequel s'appuie cette politique. Dans cette optique, l'AQIS a conclu une entente avec le *Réseau International sur le Processus de Production du Handicap (RIPPH)* pour l'adaptation des formations sur le *Processus de production du handicap*, le *Plan d'intervention* et la *Mesure des Habitudes de Vie (MAHVIE)* et leur diffusion auprès des parents d'un enfant ayant une déficience intellectuelle et du personnel des associations. Ce mandat a été confié à madame Sylvie Dubois, formatrice dument accréditée par la RIPPH dans le cadre de cette collaboration.

1.5 Le partage des savoirs: des formules variées

Au fil des années, l'IQDI a diversifié les formules pour mener à bien sa mission :

- 1) Depuis 30 ans, l'IQDI convie membres et partenaires à une journée de formation pré-congrès qui met en évidence un aspect de la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle. Les sujets proposés par le comité d'orientation de l'IQDI reflètent fidèlement les enjeux de l'heure dans le domaine de la déficience intellectuelle. Au cours des dernières années, il y a été question de l'accès aux soins de santé, de la transmission du patrimoine, du guide *Du rêve à la réalité* décrit précédemment, du *Processus de production du handicap* dans un contexte de participation sociale et enfin, du soutien aux familles;
- 2) Chaque année à l'automne, l'IQDI s'associe à un partenaire dans l'organisation de son colloque thématique qui met en évidence des stratégies d'intervention novatrices, des outils efficaces et des expériences transférables. Les derniers colloques se sont intéressés aux technologies de soutien à la participation sociale, aux périodes de transition, à l'intervention précoce, à l'adolescence et enfin, aux communautés inclusives;
- 3) Organisé parallèlement au congrès de l'AQIS, le Colloque Recherche Défi est un lieu de diffusion des résultats des plus récents travaux de recherche réalisés au Québec.

Provenant de diverses universités québécoises, les membres du comité scientifique, sous la présidence de Jean-Claude Kalubi Ph. D., professeur à l'Université de Sherbrooke, apportent généreusement leur soutien pour l'élaboration d'un contenu de qualité, assurant le succès de cet événement annuel;

- 4) Par le biais de son répertoire de formations, l'IQDI offre notamment aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux, aux associations, aux écoles et aux comités des usagers, une grande diversité de contenus et des approches pédagogiques variées pour répondre adéquatement aux besoins de formation dans les milieux. Ces formations s'adressent aux personnes ayant une déficience intellectuelle, aux parents et aux proches, au personnel des associations, aux membres des comités des usagers, aux responsables des ressources résidentielles, aux intervenants, gestionnaires et professionnels des Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (CRDITED), des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) et du milieu de l'enseignement et autres partenaires sociaux. Selon les besoins du milieu, les sessions prennent l'aspect d'une demi-journée ou d'une journée de formation, d'un exercice de réflexion, d'une journée thématique, d'un atelier lors de colloques ou d'une conférence à l'assemblée générale de l'organisme demandeur.

Disponibles en tout temps, de jour ou de soir, sur semaine ou durant le weekend, les formations de l'IQDI se répartissent en quatre grands thèmes : approches et stratégies, développement personnel et qualité de vie, empowerment et sécurité et interventions éducatives et psychosociales. Elles sont offertes par l'équipe de formateurs de l'AQIS et par des collaborateurs externes qui ont développé une expertise dans leurs champs de compétence respectifs. L'IQDI est un organisme formateur, agréé par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

1.6 Des perspectives d'avenir aux couleurs de la coopération

Au cours des dernières décennies, la Fédération québécoise des CRDITED, le Consortium National de Recherche sur l'Intégration Sociale (CNRIS) et le CRDITED Mauricie-Centre-du-Québec - Institut Universitaire ont emboîté le pas à l'IQDI dans le développement des compétences et le partage d'expertise. Grâce au développement technologique, nous avons accès à de nouveaux outils de diffusion et c'est en conjuguant nos efforts que nous atteindrons nos objectifs, au grand bénéfice des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille, au Québec comme dans toute la francophonie.

1.7 L'IQDI en Belgique... une belle collaboration avec l'AFrAHM

Depuis plusieurs années déjà, soit depuis l'adaptation de la formation *Partenaires dans l'action*, l'Association francophone d'Aide aux Handicapés mentaux (AFrHAM) s'intéresse aux formations développées et diffusées par l'IQDI. Faisant suite à leur visite en juin 2007, cette association de parents de la Belgique a sollicité notre collaboration pour la mise en œuvre des formations *Prendre la décision de décider pour l'autre, un pensez-y-bien* et *Choisir et agir* auprès de ses membres. Deux sessions se sont tenues à Bruxelles, au printemps 2009, nous offrant l'occasion de partager les fruits de notre réflexion des dernières années auprès d'un auditoire réunissant des assistants sociaux, des enseignants, des parents et des personnes ayant une déficience intellectuelle. Au terme de chacune des sessions de formation, des équipes se sont formées en vue d'assurer la transmission dans les différents milieux représentés des connaissances acquises et des habiletés développées, comme l'illustre la seconde partie de notre texte.

2. LES PARENTS, EXPERTS DU QUOTIDIEN... VERS UNE RECONNAISSANCE DE LEURS COMPÉTENCES

Guy Hubert⁴

Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux (Belgique)

Monique Lavallée⁵

Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux (Belgique)

2.1 L'association de parents belges

L'association de parents belge est née en 1959 : ANAHM, association nationale d'aide aux handicapés mentaux. Par la suite, deux branches ont vu le jour : d'une part, l'association néerlandophone, *Inclusie Vlaanderen*, et, d'autre part, l'association francophone, AFRaHM.

Avec le soutien de l'association, les parents ont été à l'initiative de très nombreux services dans toute la Belgique.

2.2 La place des parents

Les parents sont les premiers acteurs du quotidien de leur enfant. Ce sont eux qui gèrent la vie au jour le jour avec leur enfant au sein de la famille. Ce sont eux aussi qui tissent des relations avec les multiples professionnels des différents services par lesquels leur enfant est suivi. Les parents sont aussi acteurs de changements. En effet, dans les différentes sections de l'association de parents, dans tout le pays, ils apportent leur dynamisme et leur expertise pour prendre des initiatives dans leur région, mais aussi pour faire émerger des problématiques qui nécessitent des réponses des pouvoirs politiques.

Les parents participent aussi à des commissions consultatives, des groupes de travail au sein de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, etc. Ils s'informent et se forment. Ils cherchent des informations à propos de la déficience intellectuelle de leur enfant. Ils rencontrent les professionnels concernés, ils participent à des formations diverses.

La formation élaborée par l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) *Partenaires dans l'action* a constitué une aide appréciable pour donner aux parents confiance dans leurs compétences et leurs capacités d'agir.

2.3 Recherche et formation

Dans les années 1970, le groupe belge d'étude de l'arriération mentale a été créé sous l'impulsion du Professeur Fryns et de la secrétaire générale de l'ANAHM, le Docteur Portray. Ensuite, au début des années 1990, se sont créés des séminaires d'informations et de formations à l'intention des parents et aussi des professionnels.

Depuis 2011, certains séminaires sont réservés aux personnes présentant une déficience intellectuelle. Les thèmes sont : Vivre en sécurité - J'ai un projet, je le réalise - Parlons d'amour.

En 2009, des formatrices de l'AQIS sont venues offrir conjointement aux personnes avec une déficience intellectuelle, aux parents et aux professionnels, deux formations *Choisir et Agir* et *Prendre la décision de décider pour l'autre, un pensez-y-bien*.

⁴ guy.hubert@afrahm.be

⁵ monique.lavallee@skynet.be

2.4 Parents, experts du quotidien

Au sein de l'association de parents, nous avons vécu des moments forts qui nous ont renforcés dans un rôle d'experts du quotidien : des témoignages de parents lors d'une journée des familles, des formations données conjointement par un parent et un professionnel, la formation *Prendre la décision de décider pour l'autre, un pensez-y-bien*.

Dans le quotidien de son enfant, le parent est amené à exprimer son point de vue face au professionnel : par exemple, dans une situation particulière, face à un accident de parcours au sein du foyer d'hébergement, le parent réagit, « *ne laisse pas passer le problème rencontré* » et ensuite élabore une solution dans un partenariat avec les professionnels concernés.

Lors de la journée des familles organisée par l'association en 2006, Nicole Cote, Geneviève Dewandre, France-Anne Janssens-Dehalu et Monique Lavallée ont témoigné comme parents sur le thème : détachement et confiance : « *Comme parents, nous tendons vers une cocréation d'une vie la meilleure possible pour nos enfants [...] Bien sûr je dois toujours "veiller au grain" auprès des professionnels pour que ma fille ait la meilleure prise en charge possible afin qu'elle continue à faire des progrès. Mais il faut avant tout qu'elle soit heureuse et épanouie dans son quotidien et l'aider à construire SA vie à elle, car je ne serai pas toujours là.* »

Une autre maman précise : « *quand ma fille a atteint l'âge de 11 ans, c'est la première fois que ma souffrance a été reconnue.* » En effet une enseignante lui a dit que le handicap de sa fille était très lourd et que sa fille en souffrait beaucoup. Elle ne l'a jamais oublié et cela l'a soutenue dans la recherche du dialogue avec les professionnels.

Cette maman ajoute : « *Nous ses parents, nous restons protecteurs. Et c'est bien ainsi, vu sa dépendance et son incapacité à se défendre. Et en même temps, c'est une adulte qui vit à sa manière et avec ses limites "autre chose" qu'avec nous et c'est bien ainsi aussi. C'est dans ce tiraillement que nous apprenons, petit à petit, le détachement.* »

2.5 Le partage des savoirs au quotidien

Le partage des savoirs entre parents et professionnels est une question de confiance. C'est être conscient de ses capacités, de son savoir de parent, se faire confiance et faire confiance à son enfant, etc. C'est tout un cheminement de tiraillement qui nous apprend, à nous parents, petit à petit le détachement.

Il faut aussi chercher à construire la confiance dans l'équipe des professionnels qui prennent soin de notre enfant. Des moyens de communication sont mis en place, notamment le carnet de communication et la rencontre du projet individualisé.

La maman d'une adulte qui vit en appartement met l'accent sur l'idée d'un chemin qui permet petit à petit de se rendre compte que nous avons tous, enfants, parents, professionnels, des compétences qui méritent notre confiance. C'est ce chemin qui fait qu'on arrive à se dire « *mon enfant peut faire ceci seule, elle peut faire autre chose avec quelqu'un d'autre. Par contre, elle fait encore ceci avec nous.* »

Une maman insiste : « *Pour moi, une des clés de l'établissement puis du maintien de la confiance passe par une excellente communication avec les professionnels qui partagent le quotidien de ma fille et assurent sa prise en charge. C'est l'essentiel pour être rassurée, pouvoir la confier et prendre distance par rapport à elle.* »

2.6 Parents, acteurs dans la société

Des parents sont aussi appelés à être partenaires, à l'extérieur du service où se trouve leur enfant, avec d'autres professionnels et aussi des représentants des instances officielles. Ils sont actifs à l'extérieur dans des groupes de travail où leur voix est écoutée. Être invité comme

parent demande une attention particulière, attention à être à l'écoute des autres participants et à comprendre leur apport. C'est aussi être attentif à ce que nous exprimons de notre expérience personnelle de parent. Et enfin, c'est aussi être attentif à élargir nos expériences à d'autres dimensions concernant les besoins des personnes en situation de handicap.

Les parents qui sont en formation comme acteurs ou comme participants reçoivent une richesse de vie en profondeur. Ils sont sans cesse en mouvement, en recherche. Cela ravive leur confiance en leurs capacités de parents et cela éclaire le cheminement personnel. Enfin, ce chemin offre la possibilité de rencontres avec d'autres pour un meilleur accompagnement de la personne porteuse d'une déficience intellectuelle.

Valoriser les compétences des parents est une voie productive de savoirs pour eux-mêmes et aussi pour les professionnels partenaires, au bénéfice de la personne en situation de handicap. Le partage des savoirs n'est possible que si l'association s'engage à soutenir ses représentants et les parents formateurs. Les collaborations entre l'AQIS et l'AFrAHM sont des occasions d'échanges de bonnes pratiques.

3. QUELLE PLACE LES PARENTS OCCUPENT-ILS DANS LE PARTAGE DES SAVOIRS ?

Lise Bergeron⁶

Institut québécois de la déficience intellectuelle (Canada)

Pour illustrer le chemin parcouru, j'ai fait un retour en arrière. Membre du mouvement associatif depuis plus de 40 ans, j'y ai occupé différentes fonctions. De secrétaire du conseil d'administration à directrice générale de mon association locale, j'ai surtout cherché à comprendre la situation de ma fille et à apprendre comment intervenir pour mieux l'aider.

Au début de mon implication, j'étais, comme la plupart des parents, dépendante des professionnels (les experts) et résignée face au futur de ma fille. Avec les années, toujours curieuse et impliquée, j'ai le sentiment d'être devenue une partenaire avec ma fille en collaboration avec les professionnels.

Le parent d'aujourd'hui est informé et déterminé. Les enfants sont stimulés et scolarisés. Le projet de vie est important tant pour l'enfant que pour sa famille. Pour illustrer le chemin parcouru auprès des établissements en réadaptation et des services de santé, les parents ont un rôle important à jouer :

- Poser des questions, insister, consulter ailleurs (internet, d'autres parents);
- Exiger des réponses;
- Ne pas hésiter à partager nos inquiétudes et nos insatisfactions;
- Se faire accompagner pour plus d'assurance;
- Toujours exiger que notre enfant et sa famille soient au cœur de l'intervention;
- Participer aux rencontres (plan d'intervention et plan de services individualisé) avec notre enfant, les conversations sont différentes s'il est présent;
- Préparer ensemble les orientations de son projet de vie (personne, parents et professionnels);
- Prendre sa place au sein de l'équipe professionnelle;
- Ne pas lâcher prise devant des attitudes parfois négatives;
- Toujours être fier de notre travail de parent, personne ne peut nous remplacer.

⁶ bouchardjeanmarie@gmail.com

Les parents ont aussi un rôle à jouer entre eux :

- Encourager et accompagner d'autres parents dans leurs communications avec les professionnels;
- Se regrouper pour échanger nos expériences;
- Réclamer ensemble (parents et établissements) des services ou des améliorations.

Un souhait : que les professionnels se regroupent pour les mêmes raisons et aussi pour leur mieux-être et celui des personnes et de leur famille.

Un rêve : que les parents et les professionnels échangent leurs savoirs, s'investissent et apprennent à développer ensemble le mieux-être de nos enfants.

Toujours se rappeler que la reconnaissance des savoirs des parents NE S'INSCRIT PAS, dans une compétition, mais dans une complémentarité avec ceux des professionnels.

Le parent doit surtout développer une confiance dans ses propres ressources et celles de son entourage. C'est aussi la responsabilité des professionnels de valoriser leur sentiment de compétence et leur pouvoir d'agir en tant que parents (empowerment).

L'inquiétude majeure de plusieurs parents est le futur de l'après-parent. Pour y remédier, j'ai collaboré avec d'autres familles à créer, une coopérative résidentielle unique au Québec, la *Coopérative de solidarité Entre-Nous*. Ensemble nous avons fixé nos objectifs, élaboré nos mécanismes de gouvernance et planifié les étapes de réalisation.

Notre cheminement a été accompagné et encouragé par le centre de réadaptation. Pour notre groupe c'était primordial. Nous leur offrons une ressource et nous nous engageons à ce qu'elle soit de qualité. Notre financement et la supervision professionnelle sont les mêmes que pour toutes les ressources résidentielles du réseau. La maison fonctionne maintenant depuis quatre ans et les sept résidents y sont heureux. Leurs parents sont rassurés.

Le modèle est décrit ainsi que onze autres modèles dans le document *Du rêve à la réalité* disponible à l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS).